

Le secrétariat de la section Internationale du CEIPI est à votre disposition pour toute information complémentaire:

Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI)
Section internationale
Université de Strasbourg
Bâtiment LE CARDO
Anne-Catherine BRUNCK
7 rue de l'Ecarlate
CS 20024
FR-67082 STRASBOURG Cedex
Tél. +33 (0)3 68 85 88 93
Fax +33 (0)3 68 85 85 66
brunck@ceipi.edu
www.ceipi.edu

Organisation locale:

Coordinateur
Cathy Kourgias
Tél: +32 486.26.38.19
Cathy.kourgias@calysta.eu

Les cours sont donnés le mardi soir de 16h30 à 19h30 en visio-conférence (via Zoom), et/ou dans les locaux soit :
- De l'Office Belge des Brevets: North Gate III, Boulevard Albert II, 16 B-1000 BRUXELLES
OU
- De Bloomz: 5A Lambroekstraat, B-1831 DIEGEM.



Tuteurs:

Les tuteurs de la section internationale sont principalement des mandataires agréés en brevets européens, mais également des agents de l'Office Européen des Brevets, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ou encore des experts reconnus dans le domaine de la propriété intellectuelle (universitaires, magistrats ou avocats par exemple), de nationalités et de profils professionnels divers. La diversité de leur origine reflète le caractère européen et pluridisciplinaire des formations assurées. De nombreux tuteurs travaillent dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus pour leur expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Voici la liste des tuteurs pour le cours de base de 2025 :

- Marco Connor** (Mandataire Agréé, Pecher & Partners)
- Ludivine Coulon** (Mandataire Agréé, Calysta)
- Thierry Debled** (Mandataire Agréé, Pecher & Partners)
- Christophe Ego** (Mandataire agréé, Winger)
- Elisabeth Debleser** (Mandataire Agréé, Awa)
- Evelyne Gridelet** (Mandataire agréé, Vesuvius)
- Cathy Kourgias** (Mandataire Agréé, Calysta)
- Stéphane Korvers** (Mandataire Agrée, Gevers)
- Francis Leyder** (Mandataire Agréé, Gevers)
- Romain Lobera** Mandataire Agréé, Calysta)
- Jean Mazurelle** (Mandataire Agrée, Total Research an Technology)
- Eric Mille** (membre juriste des Chambres de recours)
- Claude Quintelier** (Mandataire Agréé, Kirkpatrick)
- Marie Rassart** (Mandataire Agréé, AGC Glass Europe)
- Daniel Thomas** (Directeur (en retraite) d'une direction d'examen, OEB)

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle | CEIPI
Center for International Intellectual Property Studies
Institut für internationale Studien des geistigen Eigentums
Université de Strasbourg

Formation de base en droit européen des brevets

Bruxelles

2025

La formation de base en droit européen des brevets fournit aux futurs praticiens en brevets un enseignement systématique et complet sur les fondements juridiques ainsi que sur la pratique en matière de droit européen des brevets. Depuis de nombreuses années, le CEIPI



élabore un programme de formation de base en droit européen des brevets, qui s'adresse en premier lieu aux futurs mandataires agréés auprès de l'OEB.

La formation de base en droit européen des brevets préparée et organisée par le CEIPI, dure deux ans et commence en janvier.

Actuellement, 350 participants suivent des cours proposés dans les villes suivantes : Aix-la-Chapelle, Anvers, Bâle, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Cologne, Copenhague, Darmstadt, Dublin, Düsseldorf, Göteborg, Hanovre, La Haye, Helsinki, Istanbul, Lausanne, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Ludwigshafen, Lyon, Madrid, Manchester, Milan, Munich, Oslo, Paris, Prague, Riga, Rome, Stockholm, Stuttgart, Ulm, Varsovie, Vienne et Zurich.

Cette formation de base, aussi destinée à permettre de préparer plus facilement l'examen européen de qualification, est prévue pour accompagner l'exercice de la profession; il importe qu'elle commence pour le futur praticien en brevets le plus rapidement possible

après son entrée dans un cabinet de mandataire agréé ou dans un service de brevets. La liste des thèmes traités permet de s'inscrire à la plupart des cours même après la première année.

CEIPI-epi
Formation de base en droit européen des brevets
Année 2 - Droit Procédural

Session 2025

Chapitre	Droit procédural	Tuteur	Date
H.	Procédure		
H.1	Introduction générale à la procédure devant l'OEB et le PCT		
H.2	La demande de brevet européen	Thierry Debled	14.01.2025
H.3	Dépôt de la demande, attribution d'une date de dépôt et examen des formalités (1ère partie)	Cathy Kourgias	28.01.2025
	Dépôt de la demande, attribution d'une date de dépôt et examen des formalités (2ème partie)	Cathy Kourgias	11.02.2025
H.4	La recherche, l'opinion de la recherche et le rapport de recherche		
H.5	Publication de la demande	Marco Connor	11.03.2025
H.6	Désignations, requête en examen et examen quant au fond	Marco Connor	25.03.2025
H.7	Modifications et corrections d'erreurs	Stéphane Korvers	08.04.2025
H.8	La décision de délivrer le brevet européen ou de rejeter la demande	Romain Lobera	22.04.2025
H.9	Opposition, requête en limitation ou en révocation (1ère partie)		13.05.2025
	Opposition, requête en limitation ou en révocation (2ème partie)	Christophe Ego	27.05.2025
H.10	Recours et requête en révision	Eric Mille	annulé 20.06.2025
H.9	Procédure Orale (Exercice pratique)	Daniel Thomas	24.06.2025 ⁽¹⁾
H.11	Dispositions générales de procédure	Thierry Debled	02.09.2025
H.12	Délais	Ludvine Coulon	16.09.2025
H.13	Restitutio in integrum et poursuite de la procédure	Claude Quintelier	30.09.2025
H.14	Taxes	Jean Mazurelle	14.10.2025
I/J.	Nullité et droits nationaux		
I.	Nullité		
J.1	Les relations entre les brevets européens et nationaux		
J.2	La transformation du brevet européen en droit national	Francis Leyder	04.11.2025
J.3	Effet territorial de la demande		
K.	La Convention d'Union de Paris et d'autres conventions		
K.1	Accords spéciaux		
K.2	Brevet unitaire		
K.3	Aspects du droit des brevets des Etats Unis d'Amérique	Marie Rassart	18.11.2025
K.4	Aspect du droit des brevets au Japon et en Corée		
L.	Le Traité de coopération en matière de brevet (PCT)		
L.1	Introduction		
L.2	Demande internationale et recherche internationale	(OMPI) / TBA	
L.3	Recherche Internationale, Recherche supplémentaire internationale, publication et Examen préliminaire international (OEB comme OR, ISA, IPEA, SISA)	Claude Quintelier	02.12.2025 ⁽²⁾
L.4	Phase nationale		
L.5.	Demande euro-PCT	Marie Rassart	16.12.2025

1. la procédure orale aura lieu de 14h à 19h.

2. cette séance regroupant les sessions L1 à L3 aura lieu de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h00.